

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.173

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECO, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. PAVON représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. SIMONNET représenté par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROYAN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN DU BALISAGE D'UN ITINERAIRE CYCLABLE SAUJON-MEDIS-ROYAN

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par une délibération de l'assemblée communautaire en date du 18 mai 2009, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a décidé de mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables sur la partie Sud de son territoire.

Ces itinéraires privilégient les liaisons entre communes et également entre les deux estuaires de la Gironde et de la Seudre, par la constitution de « barreaux ». Ce schéma a pour objectif un maillage du territoire de la CARA, une mise en réseau des itinéraires et une cohérence avec les circuits de visites et de randonnées.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un itinéraire cyclable entre Saujon, Médis et Royan : Sur la commune de Royan, l'itinéraire emprunte le chemin de la Puisade, la rue LAVOISIER, la rue Denis PAPIN et la rue André-Marie AMPÈRE jusqu'au passage à niveau « PN51 ».

La CARA assure, à sa charge pleine et entière, la fourniture et la pose de la signalisation directionnelle et de police, directement liée à cette opération. Les communes assurent l'entretien courant de la signalisation, la CARA se chargeant des réparations et du remplacement des éléments éventuellement dégradés.

Il est donc proposé à l'assemblée Délibérante d'approuver le projet de convention entre la Commune de ROYAN et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant la fourniture, la pose et l'entretien du balisage de l'itinéraire cyclable Saujon-Médis-Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 26 mars 2013,
- Vu le projet de convention proposé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet de convention entre la Commune de ROYAN et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant la fourniture, la pose et l'entretien du balisage de l'itinéraire cyclable Saujon-Médis-Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

Annexe n°1

Cartographie du circuit

